

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 11
Membres votants : 11
Membres absents : 0

Le dix juillet deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Etaient présents : Mlle MILLET Julie, Mmes RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PLANTAMP Philippe, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François.

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

DEMANDE DE SUBVENTION VILLAGE CÔTE D'OR

26/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet « Aménagement de l'Espace Vie pour la classe des 3 ans » pour un montant de 4 922,00 € HT,
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Village Côte d'Or »,
- DÉFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR				
CD	Sollicitée	4 922,00 €	50 %	2 461,00 €
CRB				
Autre (à préciser)				
TOTAL DES AIDES		4 922,00 €	50 %	2 461,00 €
Autofinancement		4 922,00 €	50 %	2 461,00 €

- PRÉCISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- ATTESTE de la propriété communale de l'école communale et de la salle de repos et de motricité.

QUESTIONS DIVERSES

* École

En septembre 2020, la Communauté de Communes des Terres d'Auxois ouvrira un service périscolaire le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30 à l'école de Villy-en-Auxois. Le contrat de travail de Virginie REIGNARD doit être modifié, il passera à temps plein pour l'école et en CDI à partir de septembre.

* Nouveau cimetière

Suite aux remarques des familles de défunts inhumés au nouveau cimetière, le Conseil Municipal a décidé de nommer et de créer une signalétique pour localiser le nouveau cimetière. Celui-ci s'appellera « Cimetière des Petits-Prés ». Une signalétique sera apposée au cimetière et une autre à l'ancien cimetière, indiquant la direction du cimetière des Petits-Prés et du columbarium.

* Proposition de droit de préemption sur deux parcelles

La commune renonce à son droit de préemption sur les parcelles D 178 et D 181 actuellement en vente.